

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°24 du 13 juillet 2009**

**PARTIE PERMANENTE**

Armée de terre

Texte n°29

**ARRÊTÉ N° 138**

relatif à la dissolution du cercle du 41e régiment de transmissions de Senlis (Oise).

*Du 24 juin 2009*

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : : *sous-direction « administration générale droits individuels » ; bureau « études juridiques ».*

**ARRÊTÉ N° 138 relatif à la dissolution du cercle du 41<sup>e</sup> régiment de transmissions de Senlis (Oise).**

*Du 24 juin 2009*

NOR D E F T 0 9 5 1 4 8 9 A

---

*Références :*

Code de la défense - Partie législative.

Instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (BOC, 2001, p. 2921. ; BOEM 135.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 135.2

*Référence de publication :* BOC N°24 du 13 juillet 2009, texte 29.

---

Art. 1er. Le cercle du 41<sup>e</sup> régiment de transmissions (41<sup>e</sup> RT) de Senlis est dissous à compter du 25 juin 2009.

Art. 2. Les avoirs en deniers seront versés au fonds non ministériel d'entraide et les matériels de cet organisme seront cédés au profit des cercles de l'armée de terre, conformément au procès-verbal du cercle du 41<sup>e</sup> RT de Senlis.

Art. 3. Le général commandant la région terre Nord-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général,  
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.